

LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E

FACULTÉS DE MONTPELLIER ET DE PARIS



FACULTÉ PROTESTANTE DE
THÉOLOGIE DE MONTPELLIER
13, rue Louis Perrier
34000 Montpellier
04 67 06 45 71
secretariat@iptmont.org

FACULTÉ PROTESTANTE DE
THÉOLOGIE DE PARIS
83, boulevard Arago
75014 Paris
01 43 31 61 64
secretariat@ipt-edu.fr

SOMMAIRE

1 . PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P.2
2 . CYCLE L EN THÉOLOGIE	P.5
3 . CYCLE M EN THÉOLOGIE	P.10
4 . DOCTORAT	P.13
5 . CERTIFICATS ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT	P.14
6 . RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES	P.15
- ORGANISATION DES EXAMENS	P.16
- DATE DE REMISE DES TRAVAUX DE FIN DE SEMESTRE	P.16
- FRAUDE	P.17
- COMPENSATION	P.17
- DIPLÔMES ET MENTIONS	P.17
7 . DÉPÔT DE LA DISSERTATION DE CYCLE L ET DES MÉMOIRES DE CYCLE M	P.17
8 . SANCTION DES FRAUDES	P.19
9 . ÉCHANGES ET BOURSES D'ÉTUDES	P.20
10 . VIE ÉTUDIANTE	P.22
11 . CHARTE DE L'ÉTUDIANT·E	P.23

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

Depuis 1972, les facultés de Paris et de Montpellier forment l'Institut protestant de théologie (IPT). Créé à l'initiative de l'Église réformée de France et de l'Église évangélique luthérienne de France, l'IPT est reconnu d'utilité publique depuis 2005 et possède le label EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) depuis 2016. Il bénéficie, depuis 1981, d'un soutien financier de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'IPT (Montpellier et Paris) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Président de l'IPT : Gilles Teulié

Administrateur général de l'IPT : François Fichet

LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

Héritière de l'Académie réformée de Montpellier (fondée en 1596) et de celle de Montauban (fondée en 1598), la faculté de théologie protestante de Montpellier a célébré son quatrième centenaire en 1996. Établie à Montauban par décret impérial en 1808, elle fut rattachée à l'Université de Toulouse jusqu'en 1906, puis transférée à Montpellier en 1919.

En février 2005, la faculté de théologie de Montpellier a signé avec l'Université Paul-Valéry Montpellier III une convention de coopération. Cette convention favorise le partage des savoirs et des connaissances, permet l'inscription d'étudiants au programme d'enseignement de l'autre établissement et encourage les échanges d'informations et de publications scientifiques. La faculté entretient des relations régulières avec la faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg (UNISTRA).

La faculté bénéficie du soutien financier de la Ville de Montpellier et de la Région Languedoc-Roussillon.

LA FACULTÉ DE PARIS

Avec le rétablissement du protestantisme par l'Édit de tolérance de 1787, le souhait se fit jour de créer une faculté destinée aux protestants du nord de la France à côté de celle de Strasbourg. La faculté de théologie protestante de Paris fut créée en 1877 et inaugurée par Jules Ferry en 1879 dans le cadre de l'Université de Paris afin d'accueillir la faculté de Strasbourg après l'annexion allemande de l'Alsace-Moselle. Des professeurs réformés et luthériens, formés à la philosophie et à la science historique allemandes, acclimatèrent à Paris une théologie en osmose avec les sciences religieuses et l'idéal laïc de l'époque.

Établissement d'enseignement supérieur privé, la faculté est en lien avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, l'École Pratique des Hautes Études, l'Institut Catholique de Paris - Institut Supérieur d'Études Œcuméniques (ISEO) et le Centre Sèvres. La faculté entretient également des relations régulières avec la faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg et le département de théologie de l'Université de Lorraine.

LES ENSEIGNANT·E·S

Faculté de Montpellier

Olivier Abel(Philosophie - Éthique), vice-doyen
olivier.abel@icloud.com - olivier.abel@ipt-edu.fr

Guilhen Antier(Dogmatique - Pyscho-anthropologie religieuse)
guilhen.a30@gmail.com - guilhen.antier@ipt-edu.fr

Chrystel Bernat(Histoire du christianisme à l'époque moderne)
chrystel.bernat@gmail.com - chrystel.bernat@ipt-edu.fr

Élian Cuvillier(Théologie pratique), directeur des études du Cycle M
elian.cuvillier@univ-montp3.fr - elian.cuvillier@ipt-edu.fr
06 83 41 25 69

Céline Rohmer(Nouveau Testament), directrice des études du Cycle L
celine.rohmer@ipt-edu.fr
06 28 34 39 70

Rodrigo de Sousa(Ancien Testament)
rodrigo.desousa@ipt-edu.fr

Christophe Singer(Théologie pratique)
christophe.singer@ipt-edu.fr

Gilles Vidal (Histoire du christianisme à l'époque contemporaine), doyen
gilles-louis.vidal@univ-montp3.fr - decanat.montpellier@ipt-edu.fr

Faculté de Paris

Marc Boss (Philosophie - Éthique)
marc.boss@ipt-edu.fr

Frédéric Chavel(Dogmatique)
frédéric.chavel@iptheologie.fr

Nicolas Cochand(Théologie pratique)
nicolas.cochand@ipt-edu.fr

Corinne Lanoir(Ancien Testament), directrice des études du Cycle L1
corinne.lanoir@ipt-edu.fr

Pierre-Olivier Lechot(Histoire du christianisme à l'époque moderne), directeur des études du Cycle L2-L3
pierre-olivier.lechot@ipt-edu.fr

Valérie Nicolet(Nouveau Testament), doyenne
decanat.paris@ipt-edu.fr

Anna Van den Kerchove (Histoire du christianisme ancien et patristique), vice-doyenne, directrice des études du Cycle M
anna.van-den-kerchove@ipt-edu.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'Institut protestant de théologie offre un cursus d'études universitaires de théologie suivant le modèle européen dit LMD :

- Cycle L, cursus de 3 ans après le Baccalauréat (Bac+3)
- Cycle M, cursus de 2 ans après le Cycle L (Bac+5)
- Doctorat, cursus de 3 ans après le Cycle M (Bac+8)

Les enseignements sont organisés par semestre, constitué de plusieurs Unités d'Enseignement (UE). Une UE est composée d'un, deux ou trois modules.

À chaque UE est affectée une valeur en crédits européens ou European Credit Transfer System (ECTS), qui correspond au volume de travail global requis de l'étudiant·e. Les crédits représentent une unité de compte ou une monnaie d'échange et sont transférables dans une autre Université en France ou en Europe, et capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis.

RÉGIME DES ÉTUDES

Étudiant·e-s en Cycle L aménagé (EA) : Les étudiant·e-s empêché·e-s de faire des études à plein temps peuvent bénéficier sur demande d'un régime dérogatoire accordé par le collège des enseignant·e-s. Cette demande doit être faite au plus tard au 30 septembre de l'année en cours. Ce régime concerne les conditions d'assiduité et de progression, sachant que la durée du cursus ne saurait excéder six ans.

Étudiant·e-s à distance : Les étudiant·e-s ont la possibilité de suivre un enseignement à distance sur la plateforme moodle, avec un régime spécifique de progression.

Renseignements sur le site ead.iptheologie.fr.

Directeur de l'enseignement à distance : Élian Cuvillier (elian.cuvillier@univ-montp3.fr).

VALIDATION D'ACQUIS ET D'EXPÉRIENCE (VAE)

Sur demandes examinées par la commission VAE de l'IPT, il est possible d'obtenir une validation d'acquis et d'expérience pour les titulaires de diplômes obtenus dans d'autres établissements inclus dans l'« Espace européen de l'enseignement supérieur ».

Les formulaires de demande sont à retirer et à déposer au secrétariat (ou au secrétariat de la faculté de rattachement pour les étudiants inscrits en études à distance) ou sur le site internet de l'IPT, avec toutes les pièces justificatives, avant le 31 août (pour la réunion de la commission VAE de septembre) et avant le 31 décembre (pour la réunion de la commission VAE de janvier).

Toute demande n'est valable que pour le semestre à venir et doit être renouvelée chaque semestre.

Pour obtenir un diplôme de Cycle L tout·e étudiant·e devra avoir suivi un parcours suffisant dans les quatre départements. Les cours d'introduction aux disciplines ne sont en principe pas validables par acquis.

2. CYCLE L EN THÉOLOGIE

DIRECTION DES ETUDES DE CYCLE L

Montpellier : L1 (présence) : Céline ROHMER

L2-L3 (présence et distance) : Céline ROHMER

Paris : L1 (présence) : Corinne LANOIR

L2-L3 (présence et distance) : Pierre-Olivier LÉCHOT

EàD : Nouveaux·elles inscrit·e·s : Élian CUVILLIER

PRESENTATION DU CYCLE L

La formation de Cycle L en théologie est dispensée dans quatre départements : Biblique (Ancien Testament, Nouveau Testament et langues anciennes), Systématique (philosophie, éthique, dogmatique), Historique (histoire ancienne, moderne et contemporaine) et Pratique (théologie pratique). Des cours de méthodologie, de sciences des religions, de sociologie, de psychologie et de langues vivantes complètent cette formation.

Le cursus de Cycle L est prévu en trois années (notées Cycle L1, L2, L3) après le baccalauréat. Il est organisé en six semestres composés d'unités d'enseignements (UE) équivalant à 180 crédits (ECTS) au total (60 ECTS / an).

COMPOSITION DU CYCLE L

Pour valider le Cycle L, les étudiant·e·s doivent suivre le cursus suivant :

CYCLE L - 1ÈRE ANNÉE (L1) : 6 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique (14 ECTS) : 4 modules

- 1BA1 : Ancien Testament Introduction (2h/semestre, S1) : 4 ECTS
- 1BA2 : Ancien Testament Introduction (2h/semestre, S2) : 3 ECTS
- 1BN1 : Nouveau Testament Introduction (2h/semestre, S1) : 4 ECTS
- 1BN2 : Nouveau Testament Introduction (2h/semestre, S2) : 3 ECTS

UE 2 Langues bibliques (14 ECTS) : 4 modules

- 1LH1 : Hébreu (session + 3h/semestre, S1) : 4 ECTS
- 1LH2 : Hébreu (3h/semestre, S2) : 3 ECTS
- 1LG1 : Grec (session+ 3h/semestre, S1) : 4 ECTS
- 1LG2 : Grec (3h/semestre, S2) : 3 ECTS

UE 3 Histoire (12 ECTS) : 4 modules

- 1HA : Histoire ancienne (2h30/semestre, S1 ou S2) : 3 ECTS
- 1HC : Histoire contemporaine (2h30/semestre, S1 ou S2) : 3 ECTS
- 1HM1 : Histoire moderne (2h/semestre, S1) : 3 ECTS
- 1HM2 : Histoire moderne (2h/semestre, S2) : 3 ECTS

UE 4 Systématique (9 ECTS) : 3 modules

- 1SP : Philosophie (2h/semestre, S1 ou S2) : 3 ECTS
- 1SD1 : Dogmatique (2h/semestre, S1) : 3 ECTS
- 1SD2 : Dogmatique (2h/semestre, S2) : 3 ECTS

UE 5 Pratique (3 ECTS) : 1 module

- 1P : Théologie pratique (2h/semestre, S1 ou S2) : 3 ECTS

UE 6 Outils (8 ECTS) : 4 modules

- 1OM1 : Méthodologie (45min/semestre, S1 et S2) : 3 ECTS
- 1OL1 : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (45min/semestre, S1 et S2) : 3 ECTS
- 1OSR : Module thématique : 2 ECTS

(EàD : sciences des religions ; Montpellier : session intersemestrielle ; Paris : sciences des religions [2h/semestre])

CYCLE L - 2E ANNÉE (L2) : 8 UE = 60 ECTS

UE 7 Biblique (12 ECTS) : 3 modules

- 2BA : Ancien Testament (2h/semestre, S3 ou S4) : 4 ECTS
- 2BN : Nouveau Testament (2h/semestre, S3 ou S4) : 4 ECTS
- 2BE : Exégèse Nouveau et Ancien Testament (2h/semestre, S3) : 4 ECTS

UE 8 Langues bibliques (10 ECTS) : 4 modules

- 2LH1 : Hébreu (session + 3h/semestre, S3) : 3 ECTS
- 2LH2 : Hébreu (3h/semestre, S4) : 2 ECTS
- 2LG1 : Grec (session+ 3h/semestre, S3) : 3 ECTS
- 2LG2 : Grec (3h/semestre, S4) : 2 ECTS

UE 9 Histoire (9 ECTS) : 3 modules

- 2HA : Histoire ancienne (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS
- 2HM : Histoire moderne (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS
- 2HC : Histoire contemporaine (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS

UE 10 Systématique (9 ECTS) : 3 modules

- 2SP : Philosophie (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS
- 2SD : Dogmatique (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS
- 2SE : Éthique (2h/semestre, S3 ou S4) : 3 ECTS

UE 11 Pratique (9 ECTS) : 3 modules

- 2P1 : Théologie pratique (2h/semestre, S3) : 3 ECTS
- 2P2 : Théologie pratique (2h/semestre, S4) : 3 ECTS
- 2P3 : Stage pratique : 3 ECTS

UE 12 Outils (4 ECTS) : 2 modules

- 2OLA1 : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (45min/semestre, S3 et S4) : 2 ECTS
- 2OM : Méthodologie (45min/semestre, S3 et S4) : 2 ECTS

UE 13 Sciences des religions (4 ECTS) : 2 modules

- 2SC1 : Sciences des religions (2h/semestre, S3 ou S4) : 2 ECTS
- 2SC2 : Sociologie ou Psychologie de la religion (2h/semestre, S3 ou S4) : 2 ECTS

UE 14 Variable (3 ECTS) : 1 module

- 2V : Module thématique : 3 ECTS

(Montpellier : session intersemestrielle ; Paris et EàD : 1 module au choix en concertation avec la direction des études du cycle L2-L3 de la faculté de Paris)

CYCLE L - 3E ANNÉE (L3) : 8 UE = 60 ECTS

UE 15 Biblique (12 ECTS) : 3 modules

- 3BA : Ancien Testament (2h/semestre, S5 ou S6) : 4 ECTS
- 3BN : Nouveau Testament (2h/semestre, S5 ou S6) : 4 ECTS
- 3BNA : Cours commun Ancien/Nouveau Testament (2h/semestre, S5 ou S6) : 4 ECTS

UE 16 Langues bibliques (4 ECTS) : 1 module AU CHOIX

- 3LH : Hébreu (session + 1h30/semestre, S5 ou S6) : 4 ECTS
- 3LG : Grec (session + 1h30/semestre, S5 ou S6) : 4 ECTS

UE 17 Histoire (9 ECTS) : 3 modules

- 3HA : Histoire ancienne (2h/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS
- 3HM : Histoire moderne (2h/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS
- 3HC : Histoire contemporaine (2h/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS

UE 18 Systématique (12 ECTS) : 4 modules

- 3SP : Philosophie (2h/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS
- 3SD1 : Dogmatique (2h/semestre, S5) : 3 ECTS
- 3SD2 : Dogmatique (2h/semestre, S6) : 3 ECTS
- 3SE : Éthique (2h/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS

UE 19 Pratique (8 ECTS) : 2 modules

- 3P1 : Théologie pratique (2h/semestre, S5) : 4 ECTS
- 3P2 : Théologie pratique (2h/semestre, S6) : 4 ECTS

UE 20 Outils (3 ECTS) : 1 module

- 3OLA1 : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (45min/semestre, S5 ou S6) : 3 ECTS

UE 21 Sciences des religions (4 ECTS) : 2 modules

- 2SC1 : Sciences des religions (2h/semestre, S3 ou S4) : 2 ECTS
- 2SC2 : Sociologie ou Psychologie de la religion (2h/semestre, S3 ou S4) : 2 ECTS

UE 22 Variables (4 ECTS) : 2 modules

- 3V1 : module thématique : 2 ECTS (Montpellier : session intersemestrielle ; Paris : 1 module au choix)
- 3V2 : 1 module au choix en concertation avec la direction des études du cycle L2-L3 de la faculté de rattachement : 2 ECTS

EàD : 2 modules au choix en concertation avec la direction des études du cycle L2-L3 de la faculté de rattachement : 4 ECTS

UE 23 Dissertation : 4 ECTS

- 3D : Dissertation dans l'une des disciplines : 4 ECTS

Conventions pour une double inscription en cycle L

- À la faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg (en L3)
- Au département de théologie de l'Université de Lorraine (en L3)

Conditions et démarches administratives pour tou-te-s les étudiant-e-s IPT auprès du secrétariat de la Faculté de Paris.

3. CYCLE M EN THÉOLOGIE

DIRECTION DES ETUDES DE CYCLE M

Montpellier : Élian CUVILLIER

Paris : Anna VAN DEN KERCHOVE

Paris & Montpellier – Cycle M2 « Église et Société » : Élian CUVILLIER

PRESENTATION DU CYCLE M

Le Cycle M en théologie est constitué de quatre semestres d'études. Il s'effectue en deux ans, maximum trois ans - sauf dérogation. Le Cycle M comprend trois spécialités, conduisant à trois diplômes distincts :

- le diplôme de Cycle M « Église et Société »
- le diplôme de Cycle M « Corpus » Biblique/Systématique/Historique/Pratique
- le diplôme de Cycle M « Œcuménisme » en partenariat avec l'ISEO

L'inscription en Cycle M se fait après obtention d'un diplôme de Cycle L en théologie avec mention Bien (14/20 minimum) et/ou après accord du Collège des enseignant·e·s (dossier de candidature à retirer et déposer aux secrétariats).

Le Cycle M est organisé en quatre semestres composés d'unités d'enseignements (UE) équivalant à 120 crédits (ECTS) au total (60 ECTS / an).

PREMIÈRE ANNÉE

CYCLE M - 1ÈRE ANNÉE « ÉGLISE ET SOCIÉTÉ » ET « CORPUS » : 7 UE = 60 ECTS

Le M1 « Église et Société » et « Corpus » comprend :

- la rédaction d'un mémoire (30 ECTS) ;
- la validation, dans l'année universitaire, des cours semestriels suivants :
 - quatre séminaires (4 ECTS chacun), un dans chaque département (Biblique, Historique, Systématique, Pratique) ;
 - deux séminaires (4 ECTS chacun) à prendre parmi les séminaires disponibles (IPT et/ou autre établissement supérieur), avec l'accord de la direction des études de Cycle M ;
 - un cours de langue vivante (3 ECTS) et un séminaire de méthodologie (3 ECTS).

CYCLE M - 1ÈRE ANNÉE « ŒCUMÉNISME » : 7 UE = 60 ECTS

Un·e étudiant·e peut demander l'inscription en Cycle M « Œcuménisme » en partenariat avec l'ISEO. Cette inscription se fait après obtention d'un Cycle L en théologie avec mention Bien (14/20 minimum) et après accord du Collège des enseignant·e·s (dossier de candidature à retirer et à déposer au secrétariat).

Le M1 « Œcuménisme » comprend :

- la rédaction d'un mémoire qui inclut une méthode œcuménique dans le traitement du sujet choisi (30 ECTS) ;
- la validation, dans l'année universitaire, des cours semestriels suivants :
 - deux séminaires « œcuménisme » (4 ECTS chacun) à suivre à l'ISEO ;
 - deux séminaires (4 ECTS chacun), choisis en accord avec le responsable de cycle M dans deux départements (Biblique, Historique, Systématique, Pratique) ;
 - un séminaire (4 ECTS) à prendre au Theologicum à l'ICP (Institut Catholique de Paris) ou à l'ITO (Institut de théologie orthodoxe Saint Serge) ;
 - un séminaire (4 ECTS) à prendre parmi les séminaire disponibles (IPT et/ou autre établissement supérieur), avec l'accord de la direction du Cycle M ;
 - un cours de langue vivante (3 ECTS) et un séminaire de méthodologie (3 ECTS).

DEUXIÈME ANNÉE

Pour l'articulation entre M1 « Œcuménisme » et M2 « Église et Société » : voir les conditions avec la direction des études du Cycle M.

Le passage en Cycle M2 sous sa double filière « Corpus » Biblique/Systématique/Historique/Pratique et « Église et Société » est déterminé par décision du jury sous condition de dépôt du mémoire de Cycle M1 et de sa soutenance avant la fin du mois de septembre de l'année académique en cours.

CYCLE M - 2E ANNÉE « ÉGLISE ET SOCIÉTÉ » : 3 UE = 60 ECTS

L'inscription en Cycle M 2 « Église et Société » en vue d'un ministère dans l'EPUDF est conditionnée à l'accord de la Commission des Ministères (CDM) de l'EPUDF.

Les étudiant·e·s venant de la faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg et souhaitant intégrer le Cycle M 2 « Église et Société » à l'IPT en vue d'un ministère dans l'EPUDF déposeront leur mémoire de M 1 à l'IPT avant la fin du mois de septembre.

Le M2 « Église et Société » est suivi par la Commission du Cycle M « Église et Société ».

L'année comprend :

- un stage d'une durée de dix mois et la rédaction d'un rapport de stage intermédiaire (30 ECTS)
- une session de reprise théologique par mois à Paris ou à Montpellier dont cinq sont validées, en accord avec la direction du Cycle M2 « Église et Société » (10 ECTS) ;
- la rédaction d'un mémoire de Cycle M 2 « Église et Société » (20 ECTS).

CYCLE M - 2E ANNÉE « CORPUS » : 4 UE = 60 ECTS

L'année comprend :

- la rédaction d'un mémoire (30 ECTS) ;
- la validation de quatre séminaires semestriels de niveau Cycle M 2 :
 - deux obligatoirement dans la discipline de recherche (9 ECTS chacun) ;
 - deux à l'IPT ou dans un autre établissement supérieur (4 ECTS chacun), en accord avec la direction des études ;
- un séminaire de méthodologie (4 ECTS).

CYCLE M - 2E ANNÉE « ŒCUMÉNISME » : 5 UE = 60 ECTS

L'année comprend :

- la rédaction d'un mémoire qui inclut une méthode œcuménique dans le traitement du sujet choisi (30 ECTS) ;
- la validation de quatre séminaires semestriels (ou sessions) de niveau Cycle M 2 :
 - obligatoirement, les deux séminaires œcuménisme proposés à l'ISEO (9 ECTS chacun) ;
 - un séminaire dans l'un des deux établissements partenaires de l'ISEO (celui qui n'a pas été choisi
 - la première année) (4 ECTS) ;
 - un séminaire dans la discipline du sujet de mémoire (4 ECTS) ;
- un séminaire de méthodologie (4 ECTS).

Pour l'articulation entre M2 « Œcuménisme » et M2 « Église et Société » : voir les conditions avec la direction des études du Cycle M.

COMPOSITION DU CYCLE M

PREMIÈRE ANNÉE

CYCLE M - 1ÈRE ANNÉE « ÉGLISE ET SOCIÉTÉ » ET « CORPUS » : 7 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 2 Historique :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 3 Systématique :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 4 Pratique :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 5 Variables :	un séminaire dans la matière du mémoire : 4 ECTS un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 6 Outils :	un cours de langue vivante : 3 ECTS un séminaire de méthodologie : 3 ECTS
UE 7 Mémoire :	rédaction du mémoire : 30 ECTS

CYCLE M - 1ÈRE ANNÉE « ŒCUMÉNISME » : 7UE = 60 ECTS

UE 1 Œcuménisme :	deux séminaires obligatoires à l'ISEO : 4 ECTS chacun
UE 2 Discipline au choix :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 3 Discipline au choix :	un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 4 Variables :	un séminaire à l'ITO ou au Theologicum : 4 ECTS un séminaire au choix : 4 ECTS
UE 5 Outils :	un cours de langue vivante : 3 ECTS un séminaire de méthodologie : 3 ECTS
UE 6 Mémoire :	rédaction du mémoire : 30 ECTS

DEUXIÈME ANNÉE

CYCLE M - 2E ANNÉE « ÉGLISE ET SOCIÉTÉ » : 3 UE = 60 ECTS

UE 8 Stage : stage de 10 mois et rapport intermédiaire de stage : 30 ECTS

UE 9 Sessions de reprise : 5 séminaires à valider : 10 ECTS

UE 10 Mémoire : rédaction du mémoire : 20 ECTS

Pour les dates, les lieux et les thématiques des sessions de reprise, voir le calendrier sur le site internet de l'IPT.

CYCLE M - 2E ANNÉE « CORPUS » : 4 UE = 60 ECTS

UE 8 Discipline de recherche : deux séminaires : 9 ECTS chacun

UE 9 Discipline au choix : deux séminaires dans d'autres départements : 4 ECTS chacun

UE 10 Outils : séminaire de méthodologie : 4 ECTS

UE 11 Mémoire : recherche personnelle, rédaction et soutenance du mémoire : 30 ECTS

CYCLE M - 2E ANNÉE « ŒCUMÉNISME » : 5 UE = 60 ECTS

UE 7 Œcuménisme : deux séminaires à trois voix ISEO : 9 ECTS chacun

UE 8 Discipline de recherche : un séminaire : 4 ECTS

UE 9 Variable : un séminaire à l'ITO ou au Theologicum : 4 ECTS

UE 10 Outils : séminaire de méthodologie : 4 ECTS

UE 11 Mémoire : recherche personnelle, rédaction et soutenance du mémoire : 30 ECTS

Conventions pour une double inscription en cycle M

- Au département de théologie de l'Université de Lorraine (en M2)

Conditions et démarches administratives pour toutes les étudiant·e·s IPT auprès du secrétariat de la Faculté de Paris.

4. DOCTORAT EN THÉOLOGIE

Président·e de la Commission des études doctorales et de la recherche (CEDR) : Olivier Abel

Le cursus de Doctorat en théologie fait suite au Cycle M2 « Corpus » ou à un diplôme reconnu équivalent. Il est constitué de trois années d'études, sauf dérogation accordée par la CEDR. Il se conclut par une soutenance publique.

ADMISSION

Elle se fait sur dossier (disponible sur le site internet et au secrétariat), à transmettre au·à la président·e de la CEDR pour une inscription avant le 31 octobre de l'année en cours.

Les diplômes de Cycle M2 « Corpus » ou de Master ne donnent pas droit à l'inscription automatique. Il faut au moins la mention Bien et il appartient à la CEDR d'autoriser l'inscription et d'accorder éventuellement des exceptions sur dossier argumenté.

Les étudiant·e·s provenant d'un pays non francophone devront passer un test prouvant leur capacité à parler, comprendre, lire et écrire la langue française. Les attestations fournies par l'Alliance française ou les attaché·e·s culturel·le·s pourront, dans certains cas, être prises en considération.

Renseignements sur la convention avec les écoles doctorales 58 et 60 de l'Université Paul-Valéry - Montpellier III (UPV) en vue de l'obtention d'un doctorat « double sceau » et sur les possibilités de cotutelle auprès de la CEDR.

CURSUS

Le doctorat est structuré en trois années de recherche D1, D2, D3, au cours desquelles le·la doctorant·e est tenu·e de s'inscrire chaque année. L'ensemble des documents nécessaires à l'organisation de son cursus lui est remis en début d'année par la CEDR

COMITÉ DE SUIVI DE THÈSE

À partir du début de la deuxième année d'inscription en thèse, l'étudiant·e sera également aidé·e par un Comité de suivi de thèse, qui apporte un regard extérieur sur le déroulement et l'avancée de la thèse.

La composition et la réunion annuelle de ce comité est à l'initiative de l'étudiant·e, après concertation avec son·sa directeur·rice de thèse. Le comité se réunit une fois par an et se prononce sur la poursuite de la thèse.

SOUTENANCE

Après consultation du·de la directeur·rice de recherche, la CEDR désigne deux rapporteurs extérieurs à l'IPT. Après étude de leurs rapports, elle autorise, ajourne ou refuse la soutenance. En cas d'autorisation, la CEDR désigne un jury, composé d'au moins trois personnes habilitées.

En cas de cotutelle ou de convention, la soutenance est organisée en accord avec l'établissement partenaire

À l'issue de la soutenance, le diplôme est délivré. Un rapport de soutenance, signé par le·la président·e du jury, est remis au·à la président·e de la CEDR et transmis au·à la docteur·e.

5. CERTIFICATS ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉOLOGIQUES (CET)

Le CET propose une formation générale en théologie. Il est possible de passer le CET à distance.

Le baccalauréat n'est pas exigé pour s'inscrire en CET. L'inscription est précédée d'un entretien avec l'un·e des enseignant·e·s de l'IPT (prendre rendez-vous avec le secrétariat).

Le CET est délivré à l'étudiant·e qui a validé 6 à 8 UE (60 ECTS) de L1 / L2 répartis dans différentes disciplines (sans obligation de suivre les langues bibliques).

Les UE validées dans le cadre d'un CET peuvent être intégrées dans un cursus de Cycle L (sous réserve d'obtention du baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires). La demande écrite doit être adressée au Collège des enseignant·e·s dont l'avis sera rendu en fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉOLOGIQUES « Mention Biblique/Systématique/Historique/Pratique » (CET « mention »)

Le CET « mention » propose une formation spécialisée en théologie dans l'un des quatre champs disciplinaires selon le choix de l'étudiant·e :

- CET mention Biblique (avec hébreu ou grec)
- CET mention Systématique
- CET mention Historique
- CET mention Pratique

Ce CET est délivré à l'étudiant·e qui a validé 30 ECTS en L1 / L2.

Les UE validées dans le cadre d'un CET « mention » peuvent être intégrées dans un cursus de Cycle L (sous réserve d'obtention du baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires). La demande écrite doit être adressée au Collège des enseignant·e·s dont l'avis sera rendu en fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT AUMÔNERIE PROTESTANTE, MÉDIATION ET SOCIÉTÉ

Venant en complément du DU Laïcité et Médiation de l'université de Nîmes et de l'Institut de formation aux métiers de l'éducation (IFME), ce diplôme est composé de modules en histoire et sociologie du protestantisme contemporain, accompagnement spirituel et connaissance des aumôneries hospitalière, pénitentiaire et militaire, initiation à la théologie et initiation aux sciences bibliques.

Il est accessible à toute personne titulaire du baccalauréat ou équivalent. Validation par acquis d'expérience ou d'études en théologie antérieures partiellement possible.

Éligible à la formation professionnelle, il se déroule sur une année académique.

Renseignements et inscriptions pour les étudiant·e·s de l'PT auprès du secrétariat de Montpellier.

6. RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES

Les règles de progression et de compensation sont communes à l'IPT en présence et en enseignement à distance.

L'assiduité aux cours est vivement encouragée et peut constituer un critère de validation. Elle reste obligatoire pour les cours de langues (vivantes et anciennes).

Un programme de lecture, donné dès le début de Cycle L1, fixe un cadre de culture théologique fondamentale. La lecture de ces ouvrages est intégrée par chaque enseignant·e dans le cursus de validation de sa discipline. Voir la brochure Bibliographie Licence (disponible aux secrétariats et sur le site internet de l'IPT).

Les UE sont semestrielles. Elles sont composées de différents modules (dans un même département) auxquels est attribué un nombre déterminé de crédits.

Un ECTS équivaut à 25-30 heures de travail (cours et travail personnel).

Chaque module est validé par la participation ou par une note égale ou supérieure à 10/20 (contrôle continu ou examen final).

Les modalités de validations des cours, séminaires et ateliers sont fixées et annoncées par l'enseignant·e en début de semestre. Les stages sont régis par des dispositions spécifiques.

Afin de pouvoir valider un cours, tout·e étudiant·e devra s'inscrire au préalable aux différentes validations (examen final ou contrôle continu). Le formulaire d'inscription est à remettre au secrétariat après les vacances de la Toussaint pour le semestre d'automne et après les vacances d'hiver pour le semestre de printemps.

ORGANISATION DES EXAMENS

Deux sessions d'examens sont proposées.

En cas d'échec lors de la session d'examen (note inférieure à 10), les étudiant·e·s se présentent au rattrapage.

En cas d'échec au rattrapage, il·elle redouble.

En cas d'échec après redoublement (session d'examen et rattrapage), il·elle n'est plus autorisé·e à se réinscrire en Cycle L dans l'immédiat. Il·Elle pourra le faire après trois années, sur dossier à remettre au collègue des enseignant·e·s et après rencontre avec un·e enseignant·e (avec le·la directeur·trice des études pour la faculté de Montpellier).

Un·e étudiant·e qui n'est pas en mesure de se présenter à la session d'examen peut demander à l'enseignant·e concerné·e un report à la session suivante de l'année académique en cours. La demande doit parvenir à l'enseignant·e au plus tard trois jours avant la session d'examen. En cas de report à la session suivante, l'étudiant·e conserve le droit d'un rattrapage, sous la responsabilité de l'enseignant·e concerné·e. Un deuxième report n'est pas possible.

L'absence de demande préalable équivaut à un échec à la session d'examen, l'étudiant·e ne peut se présenter qu'au rattrapage.

DATE DE REMISE DES TRAVAUX DE FIN DE SEMESTRE

Les travaux de fin de semestre doivent être rendus au plus tard le premier jour de la session d'examen de fin de semestre.

Un·e étudiant·e qui rend un travail en retard perd la possibilité de rattrapage. Ce travail doit être rendu au moins avant la session d'examen suivante, sinon le travail est non-validé.

Les travaux écrits se conforment aux normes de présentation établies par l'IPT, disponibles au secrétariat de chaque faculté ou sur le site internet.

FRAUDE

En cas de plagiat, ou de fraude, l'étudiant·e est reçu·e en conseil de discipline, composé des doyen·ne, vice-doyen·ne et directeur·trice des études.

Tout appareil électronique (smartphone, ordinateur, etc.) est interdit lors des examens (sauf autorisation spéciale).

Voir section « sanctions des fraudes ».

COMPENSATION

Le système de la compensation (moyenne de deux ou plusieurs notes) n'est applicable qu'après la session de rattrapage :

- Aucun cours de L1 n'est compensable ;

il n'y a pas de compensation entre les langues bibliques ni entre AT et NT ; Pour chaque langue biblique, la note du semestre pair (2 ; 4 ; 6) permet la validation de l'année.

- En L2 et L3 : aucune note inférieure à 8 n'est compensable ;

dans une même UE, si la moyenne des notes supérieures à 8 atteint 10, les notes entre 8 et 10 sont compensées ; les compensations

En Cycle L (L1, L2, L3), un·e étudiant·e qui a validé la moitié des UE de l'année est autorisé·e à s'inscrire dans l'année suivante. Il·Elle devra prioritairement valider les UE manquantes. Aucun module de niveau L3 ne peut être validé avant validation complète de l'année L1.

DIPLÔMES ET MENTIONS

En fin de cursus, le diplôme (diplôme de Cycle L, diplôme de Cycle M) est attribué si toutes les UE sont acquises.

Une mention figure sur le diplôme de Cycle L : Passable (entre 10 et 12/20) ; Assez Bien (entre 12 et 14/20) ; Bien (entre 14 et 16/20) ; Très bien (au-dessus de 16/20). La note est celle de la moyenne des notes obtenues lors de la 3^e année pondérée par une appréciation sur l'ensemble du cursus.

Une mention figure sur le diplôme de Cycle M : Passable, Assez Bien, Bien, Très bien, Très bien avec les félicitations du jury.

7.DÉPÔT DE LA DISSERTATION DE CYCLE L ET DES MÉMOIRES DE CYCLE M

DISSERTATION DE FIN DE CYCLE L (S6)

La dissertation de « fin de Cycle L » présente les jalons d'une thématique qui pourra être approfondie lors du mémoire du Cycle M1. Elle comprend environ 45 000 signes.

Attention : les étudiant·e·s inscrit·e·s à Strasbourg doivent remettre une dissertation de 80 000 signes environ.

- La discipline est choisie par l'étudiant·e qui prend contact, par écrit, auprès de la direction des études du Cycle L 3 au cours du semestre d'automne.
- L'étudiant·e fait parvenir sa proposition de sujet à la direction des études du Cycle L 3 lors de la dernière semaine de décembre.
- La dissertation est à rendre à la fin du mois d'avril ; les normes de présentation sont celles établies par l'IPT.

À la demande de l'étudiant·e, et après accord du Collège des enseignant·e·s, une dérogation peut être accordée pour un dépôt de la dissertation au début du mois de septembre. Attention : les étudiant·e·s inscrit·e·s à Strasbourg devront prendre une nouvelle inscription universitaire à Strasbourg en cas d'oral de présentation en septembre).

- Présentation orale de la dissertation : durant le mois de mai. La présentation orale se fera devant un jury de deux enseignant·e·s, avec 15 mn d'exposé et 15 mn de questions/réponses. La dissertation permet d'évaluer les acquis du·de la candidat·e sur l'ensemble de son parcours de Cycle L en matière de connaissances, de méthodologie et de réflexion personnelle.
- Au moment du dépôt de la dissertation, la direction des études du Cycle L 3 vérifie que l'intégralité des ECTS a été validée. Dans le cas contraire, la présentation orale ne peut pas avoir lieu

MEMOIRE DE CYCLE M1

- La discipline est choisie par l'étudiant·e et le sujet est défini en accord avec l'enseignant·e de la discipline concernée avant la mi-octobre de l'année académique en cours. L'enseignant·e transmet le sujet auprès du collège des enseignant·e·s avant le 31 octobre de l'année académique.
- Au mois de décembre au plus tard, l'étudiant·e dépose au secrétariat le nom de son·sa directeur·trice de mémoire et son sujet.
- Le mémoire comprend entre 120 000 et 150 000 signes. Les normes de présentation sont celles établies par l'IPT.
- Le mémoire de M1 doit être déposé en deux exemplaires imprimés, durant la première quinzaine du mois de juin de l'année académique et soutenu dans la quinzaine suivante. Une attestation de soutenance est alors délivrée. Une dérogation peut être accordée pour un dépôt du mémoire au début du mois de septembre, avec une soutenance à la fin du mois de septembre.

La direction des études du Cycle M s'assure que l'étudiant·e a bien validé l'intégralité de ses ECTS. Dans le cas contraire, la soutenance ne peut pas avoir lieu.

MÉMOIRE DE CYCLE M2 « CORPUS » ET « ŒCUMÉNISME »

- La discipline est choisie par l'étudiant·e et le sujet est défini en accord avec l'enseignant·e de la discipline concernée avant la mi-octobre de l'année académique en cours. L'enseignant·e transmet le sujet auprès du collège des enseignant·e·s avant le 31 octobre de l'année académique.

- Au mois de décembre au plus tard, l'étudiant-e dépose au secrétariat le nom de son-sa directeur-trice de mémoire et son sujet.
- Le mémoire comprend entre 180 000 et 220 000 signes. Il démontre l'aptitude à la recherche de l'étudiant-e à travers un exposé thématique précis, le développement d'une argumentation rigoureuse et l'utilisation minutieuse de références bibliographiques.
- Le mémoire de M2 doit être déposé en deux exemplaires imprimés durant la première quinzaine du mois de juin de l'année académique et soutenu dans la quinzaine suivante. Une attestation de soutenance est alors délivrée. Une dérogation peut être accordée pour un dépôt du mémoire au début du mois de septembre, avec une soutenance à la fin du mois de septembre.
- La direction des études du Cycle M s'assure que l'étudiant-e a bien validé l'intégralité de ses ECTS. Dans le cas contraire, la soutenance ne peut pas avoir lieu.

Une mention est attribuée au mémoire de M 2 Corpus (Passable, Assez Bien, Bien, Très bien, Très bien avec les félicitations du jury).

MÉMOIRE DE CYCLE M 2 « ÉGLISE ET SOCIÉTÉ »

- Le mémoire de Cycle M 2 filière « Église et Société » est composé d'environ 80 000 signes.
- Il consiste en une analyse du lieu de stage et en une reprise théologique de ce qui a été observé et vécu, assortie d'une dimension prospective. La réflexion peut porter transversalement sur l'ensemble des activités observées ou spécifiquement sur l'une ou l'autre des dominantes choisies ou encore sur une problématique particulière.

8. SANCTION DES FRAUDES

(Document adopté par le Conseil de l'IPT du 9 septembre 2001 et révisé par le Conseil de Faculté du 29 juin 2018)

Un conseil de discipline formé du/de la doyen-ne, du/de la vice-doyen-ne et du directeur-trice des études du cycle concerné est saisi de toute fraude ou tentative de fraude constatée au cours des examens ou à l'occasion de travaux entrant en compte pour validation.

Ce conseil de discipline entend l'étudiant-e impliqué-e.

Le Conseil de discipline peut prononcer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- annulation de l'examen de validation au cours duquel s'est produite la fraude ou tentative de fraude. La validation du module concerné est alors refusée et l'étudiant-e n'a pas la possibilité de le repasser à la session de rattrapage ;
- annulation de l'ensemble des examens présentés à la session au cours de laquelle s'est produite la fraude ou tentative de fraude. Les ECTS sont alors refusés et l'étudiant-e n'a pas la possibilité de les présenter à une autre session de la même année académique ;
- interdiction d'inscription à l'IPT pour une période allant d'un semestre à cinq ans ;

- interdiction d'inscription à l'IPT pour une période allant d'un semestre à cinq ans, avec notification aux établissements partenaires.

La sanction est communiquée à l'étudiant·e par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un délai de huit jours après réception de la lettre, l'étudiant·e peut faire appel par lettre motivée adressée au·à la doyen·ne ; si l'étudiant·e le demande, le Collège des enseignant·e·s le reçoit pour entendre ses explications. L'étudiant·e peut demander d'être accompagné·e au Collège par un·e délégué·e. Le Collège se prononce en seconde instance et sa décision est définitive.

S'il n'y a pas appel à la fin du délai de huit jours, la sanction est définitive.

9.ÉCHANGES ET BOURSES D'ÉTUDES

L'IPT est titulaire de la charte Erasmus+ et a des partenariats avec plusieurs institutions. Les demandes de bourses d'études à l'étranger doivent se préparer une année à l'avance, en concertation avec le Collège des enseignant·e·s de chaque faculté. Le programme d'études est élaboré en amont avec la direction des études.

Pour tous renseignements, contacter les secrétariats ou les responsables des échanges avec l'étranger.

Responsable des échanges, faculté de Paris : Nicolas Cochand

Responsable des échanges, faculté de Montpellier : NN.

Partenaires Erasmus+ : *Amsterdam, Berlin, Budapest, Coblenche, Marbourg, Münster, Rome, Prague, Halle, Münster, Tübingen, Mayence, Neuendettelsau (Augustana Hochschule), Vienne, Wuppertal.*

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

ALLEMAGNE :

- Heidelberg : Ruprecht Karls Universität Heidelberg
- Neuendettelsau : Augustana Hochschule
- Leipzig : Faculté de théologie, Université de Leipzig

BELGIQUE :

- Bruxelles : Faculté universitaire de théologie protestante
- Louvain-la-Neuve : Faculté de théologie - Université Catholique de Louvain-la-Neuve

BRÉSIL

- São Paulo : Universidade Metodista de São Paulo
- São Paulo : Faculdade Teológica Batista de São Paulo

CANADA :

- Québec : Université Laval
- Montréal : Université de Montréal
- Montréal : Université du Québec à Montréal
- Ottawa : Université Saint Paul
- Sherbrooke : Université de Sherbrooke

ESPAGNE :

- Madrid : SEUT facultad de teología

ISRAËL :

- Jérusalem : École biblique et archéologique de Jérusalem

MAROC :

- Rabat : Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa

MEXIQUE :

- Mexico : Institut international d'études supérieures de Mexico

NICARAGUA :

- Managua : Faculté évangélique d'études de théologie de Managua

SUISSE :

- Bâle : Faculté de théologie, Université de Bâle
- Genève : Faculté de théologie, Université de Genève
- Lausanne : Faculté de théologie, Université de Lausanne
- Zurich : Faculté de théologie, Université de Zurich

ÉTATS-UNIS :

- Richmond : Union Theological Seminary (Virginie)
- Louisville : Presbyterian Theological Seminary (Kentucky).

Possibilités de bourse :

- Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Projet d'excellence à Jérusalem (épigraphie ou archéologie)

- Gustav-Adolf-Werk

Bourse d'étude à la faculté de théologie protestante de Leipzig

- Église Protestante Française de Londres

Bourse Jean de Lasco dans une faculté de théologie en Grande-Bretagne

- Université de Heidelberg

Bourse d'étude à la faculté de théologie protestante de la Ruprecht Karls Universität Heidelberg

Partenariat avec le DÉFAP et la CEVAA :

Dans le cadre d'un programme d'échange entre diverses facultés de théologie, le DÉFAP et la CEVAA peuvent servir d'intermédiaires pour envoyer des étudiant·e·s de niveau L au Nicaragua, au Cameroun, en République Démocratique du Congo, à Madagascar, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, autres.

Se renseigner auprès du Service des Bourses du DÉFAP, 102 boulevard Arago, 75 014 Paris (defap.fr) ou à la CEVAA, 13 rue Louis Perrier, 34 000 Montpellier (cevaa.org).

10.VIE ÉTUDIANTE

REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE

La participation de délégué·e·s des étudiant·e·s au Conseil de Faculté (ainsi qu'aux différentes commissions qui en dépendent) et au Conseil de l'IPT est de droit : voir les Statuts de l'Association IPT (Titre II) et le Règlement intérieur de chaque faculté.

Présentation du règlement et des représentations, et élections en début d'année académique lors de l'assemblée générale des étudiant·e·s de chaque faculté convoquée par le·la doyen·ne.

ASSOCIATION DES ÉTUDIANT·E·S

Ces associations sont un lieu de rencontre et d'échanges entre tous les étudiant·e·s. Elles organisent diverses activités tout au long de l'année.

Amicale des étudiant·e·s, faculté de Montpellier

Contact : amicaleiptm@gmail.com

Association des étudiant·e·s de la faculté de Paris

Contact : NN

AIDE FINANCIÈRE

Fondation individualisée « Action Sociale Protestante » sous l'égide de la Fondation pour les Ministres des Églises protestantes de France

Contact : faculté de Paris : Frédéric Chavel

Contact : faculté de Montpellier : Céline Rohmer

Association de soutien aux étudiant·e·s :

Faculté de Montpellier : AMILFAC ; contact : secretariat@iptmontp.org

Faculté de Paris : AMIPAT ; contact : amipat@iptheologie.fr

11. CHARTE DE L'ÉTUDIANT·E DE L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

Article 1er - Préambule

1-1 L'Institut protestant de théologie est un établissement privé d'enseignement supérieur reconnu par l'État depuis 2013. Il est reconnu d'utilité publique depuis 2005. Il regroupe deux facultés de théologie, l'une située à Paris, l'autre à Montpellier. L'IPT offre dans ces deux lieux un enseignement complet de la théologie dans toutes ses composantes et à tous les niveaux.

1-2 L'Institut protestant de théologie délivre un enseignement académique et est un espace où des opinions diverses peuvent s'exprimer, dans le respect de chacun.

Article 2 - Libertés et obligation des étudiant·es

2-1 L'étudiant·e dispose de la liberté d'expression de ses opinions, qu'il·elle peut exercer à titre individuel et collectif.

2-2 La liberté d'expression s'exerce dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'Institut. Cette liberté d'expression et d'opinion, égale pour toutes, impose le respect des personnes avec lesquelles l'étudiant·e est en contact au sein de l'Institut.

2-3 Toute étudiant·e a droit à la protection de son intégrité physique et psychologique. Des garanties contre la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation lui sont fournies au sein de l'établissement.

Article 3 - Contrôle des connaissances, plagiat

3-1 L'inscription à l'Institut protestant de théologie (pour les cours en présentiel ou à distance) impose à l'étudiant·e le respect de la ponctualité aux cours et activités prévues par le programme d'étude, le respect des délais imposés pour rendre les travaux, l'assiduité aux cours.

3-2 Le plagiat est une fraude particulièrement grave. Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat, tout passage emprunté à une source dont l'étudiant·e n'est pas l'auteur·e, sans les assortir de guillemets et de l'indication précise de l'origine de l'information (référence bibliographique, site internet, etc.).

De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas acceptables, à moins de l'explicitement en donnant la référence adéquate.

La reprise de publications en ligne, de travaux non publiés ou d'autres sources, constituent tout autant un plagiat que celle de publications imprimées.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la présente Charte et je m'engage à m'y conformer.

Nom :Prénom

À :Le :

Signature :



Faculté de
Paris